

## mandat de dépôt mineur au moment des fait

Par **elina68600**, le **28/01/2019** à **10:12**

Bonjour

Je n'en c'est pas plus à part que ça serait de nature criminel.elles sont passer au tribunal le 20 janvier 2019.

Par contre je viens d'apprendre que ce n'est pas elle qui à donner les premiers coups en plus de ça il y a les sceller sur l'appartement ou ma fille habiter et ont ne peut pas y accéder le temps de l'enquête qui peut durée 2 mois.pour l'nstant ils sont attentes de jugement pour voir qu'elle peine elle va avoir j'ai un peut d'inquiétude au sujet de ça et comment elle va le prendre